

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1985)

Rubrik: Personnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Personnel

Effectif et affaires générales

En 1985, l'effectif moyen a été de 37 109 agents. Cela représente une réduction de 693 unités par rapport au budget et de 1050 par rapport à l'exercice précédent. De décembre 1984 à décembre 1985, la diminution est de 702 personnes. Le recul, enregistré dans tous les secteurs qui nécessitent un nombreux personnel, est le fruit d'un constant effort de rationalisation. Cette baisse est plus marquée dans le service des gares, suite à l'introduction de Cargo Domicile, ainsi que dans le service des barrières où, pour des raisons de sécurité, l'automatisation est poussée. Même si la formation de jeunes est momentanément réduite, il faut vouer un soin particulier à la relève dans les professions ferroviaires.

<i>Personnel par secteurs</i>	1984	%	1985	%
Production	25 749	67,5	24 787	66,8
— Service des gares	17 321	45,4	16 553	44,6
— Agents de train	3 265	8,6	3 191	8,6
— Personnel des locomotives	4 684	12,3	4 628	12,5
— Autres catégories	479	1,2	415	1,1
Construction et entretien	8 750	22,9	8 600	23,2
— Installations	4 486	11,7	4 395	11,9
— Véhicules ferroviaires et bateaux	4 264	11,2	4 205	11,3
Mise à disposition de matériel et d'énergie	263	0,7	265	0,7
Services centraux	3 138	8,2	3 102	8,4
Invalides partiels réintégrés et autre personnel	259	0,7	355	0,9
Total, en moyenne annuelle	38 159	100,0	37 109	100,0
Dont agents en formation	2 238	5,9	1 695	4,6

La réduction de l'effectif par rapport à l'année précédente a allégé les charges de personnel de quelque 41 millions de francs.

A partir du 1er janvier 1985, les gares et les services (administration et personnel, circulation des trains, services des voyageurs et des marchandises) sont classés pour la première fois selon le système analytique d'évaluation des postes de travail. L'ancienne classification était avant tout basée sur le recensement des activités et des prestations. Le nouveau système, lui, s'appuie sur les principes du mandat de prestations. Il favorise l'application de la charte des CFF et garantit une classification conforme aux exigences du poste et aux prestations. Il est en outre facilement adaptable aux fluctuations de l'offre et de la production, il permet de rationaliser et il constitue un facteur de motivation pour le personnel, tant sur le plan des prestations que sur celui des recettes.

Formation

Dans ce secteur, 1985 a été marquée par l'introduction de la qualification du personnel dans l'ensemble de l'entreprise, par la réalisation de la nouvelle formation des cadres et par l'élaboration d'une politique de la formation.

La qualification est à présent instaurée à tous les échelons hiérarchiques. Avec elle, l'entreprise dispose d'un outil précieux pour la planification des filières professionnelles et pour la formation des cadres.

Dans ce dernier domaine, trente séminaires ont débuté en 1985 à tous les échelons. Huit d'entre eux sont terminés et analysés. Le travail et l'engagement de chaque participant sont contrôlés en fonction des objectifs pédagogiques.

En élaborant une politique coordonnée de la formation, la direction générale cherche à atteindre une meilleure cohérence dans ce secteur et, partant, une harmonisation sur le plan didactique. Cette politique tend à une action combinée de toutes les mesures pédagogiques.

Le centre de formation du Löwenberg a accueilli 2461 cours et séminaires, totalisant 43 549 journées consacrées à la formation des cadres (18%), à la formation professionnelle (62%), à des cours étrangers aux chemins de fer (10%) ainsi qu'à des séances, journées de travail et visites (10%). Le nombre de nuitées s'est élevé à 26 464, soit 18% de plus que l'année précédente. Cela représente un degré d'occupation de 75%. Douze manifestations culturelles publiques ont en outre été organisées.

La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est entrée en vigueur le 1er janvier 1985. Pour les agents soumis à l'obligation d'assurance, la prévoyance professionnelle est garantie par la caisse de pensions et de secours des CFF qui, de ce fait, a été inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Les bases juridiques font l'objet d'une ordonnance transitoire. Les statuts seront définitivement adaptés après l'examen de divers postulats, tels que l'introduction de la retraite à la carte.

Les problèmes suscités par la toxicomanie (alcool et autres drogues) ont été traités au cours des séminaires de cadres par des assistants sociaux. Pour que les agents menacés puissent être mis au moment opportun en contact avec un assistant social, un nouveau manuel pour supérieurs a été publié.

Les restaurants sans alcool pour le personnel ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,5 millions de francs. Chaque jour, 16 800 consommations ont été servies en moyenne.

Assurances du personnel et service social

L'absence moyenne pour cause de maladie ou d'accident a été de 18,02 jours (1984: 17,77 jours). Cela représente, proportionnellement au temps réglementaire, une indisponibilité de 4,94%.

Le service médical a procédé à 1842 visites d'admission et a examiné l'état de santé de 1110 mécaniciens de locomotives des CFF et de 158 agents des chemins de fer privés. Sur les 12 799 contrôles radiographiques qui ont été effectués, l'on a découvert un cas de tuberculose nécessitant un traitement et cinq cas de tumeurs. Le nombre des cas de tuberculose étant en constant recul, l'opportunité des examens radiographiques en série est mise en question.

Les médecins ont été initiés à diverses questions de la médecine du travail et un collaborateur médical a fait un stage de quatre semaines dans une haute école de la RFA pour compléter sa formation dans ce domaine.

Dans le secteur de la prévention, les efforts ont surtout porté sur la protection contre les chocs acoustiques et contre l'asbestose. Après des essais prolongés, un avertisseur sonore collectif, conforme aux normes internationales, a été installé à la fin de l'année dans le tunnel de base du Hauenstein. Il est ainsi possible de rendre obligatoire le port d'appareils de protection acoustique, ce qui permet de protéger efficacement les personnes travaillant dans les zones bruyantes du chantier. Simultanément, l'on a poussé l'étude du projet d'avertissement individuel des personnes qui se trouvent dans les voies. Jusqu'en 1973, les CFF ont isolé des bâtiments avec de l'amiante pulvérisée, sans en connaître les dangers. Sur la base d'un inventaire de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, un projet d'assainissement de ces bâtiments a été établi. Les mesures préventives contre l'asbestose seront désormais appliquées aussi aux retraités, aux agents qui ont quitté le service du chemin de fer et à ceux qui ont été mutés.

Service médical, prévention

Evolution de l'effectif du personnel des CFF

Collaborateurs (moyennes annuelles)

